



## Réunion spéciale des membres de l'AG de l'UNSS – 10/09/2024

### Déclaration liminaire, Nathalie FRANCOIS

La rentrée s'est effectuée dans un contexte particulier. Tout d'abord avec une ministre de l'Éducation nationale démissionnaire qui continuait de vanter les mesures liées au choc des savoirs, qui a mis en œuvre la réforme de l'année de terminale de la voie professionnelle et qui a mis en suspens d'autres réformes, toutes aussi unanimement contestées par les personnels. D'annonces en annonces, de réformes en réformes, les problèmes cruciaux ne sont pour autant pas résolus. C'est sur ces questions que nos collègues sont d'ailleurs mobilisé-es aujourd'hui et notamment celles et ceux de Seine Saint Denis car il manque toujours des enseignant-es devant les élèves, les effectifs de classe sont toujours trop élevés, l'inclusion se fait sans moyens. Et pour l'EPS, l'accès à des équipements sportifs de qualité et en nombre est toujours largement insuffisant.

Je vous épargnerai un laïus acerbe sur les conditions de travail des personnels de l'éducation de plus en plus dégradées, sur les salaires et la réforme des retraites qui seront au cœur des mobilisations annoncées pour le 1<sup>er</sup> octobre.

Et le sport scolaire dans tout ça ? dans sa conférence de rentrée, la ministre démissionnaire n'en a pas dit un mot, pas plus qu'à propos de ses associations sportives qui mériteraient pourtant d'être tous deux bien mieux soutenus. À cette heure, nous attendons la nomination d'un ou une ministre qui, nous l'espérons, ne boudera pas les bancs des instances de l'UNSS comme l'ont fait ses prédécesseurs depuis 2017.

L'UNSS a besoin d'un ou une présidente qui s'y intéresse vraiment et ne laisse pas les manettes à une direction nationale qui n'écoute pas ses associations sportives, qui n'écoute pas les cadres en territoires et qui ne souffre pas les controverses.

Nous avons besoin d'une subvention doublée, ce serait un bel héritage des JOP. Nous avons besoin de travailler à l'attractivité de la fonction de directeur ou directrice en territoires. Nous avons besoin de personnels à la direction nationale qui connaissent l'éducation nationale et son fonctionnement, qui connaissent l'EPS, qui connaissent les réalités du terrain, de la commande des bus jusqu'à la maîtrise des logiciels des compétitions !

L'UNSS n'est pas une fédération comme les autres, nous l'avons déjà dit et le redisons encore.

Aujourd'hui vous nous présenterez un Règlement Fédéral qui n'aura que très peu évolué par rapport à celui qui a été rejeté en juillet. Ce Règlement Fédéral a été présenté dans ses grandes lignes dans les premières réunions départementales UNSS comme s'il était déjà entériné, même si le PPT de la DN UNSS précisait qu'il était sous réserve de validation le 10 septembre.

Une présentation avec quatre beaux tableaux qui au final ne donnent que peu d'éclairage sur son contenu. Il y est bien question de programme territorial et de programme national, de listes 1 et 2, mais à aucun moment on ne connaît la liste intégrale des APSA de chacune de ces listes, ni les conditions de pratique et de financement.

Comment les collègues peuvent-ils savoir de quoi on parle ? ce que peut ça représenter dans leur projet d'AS en termes d'APSA et d'équipes à engager ? à quel moment peuvent-ils savoir que les règles de frais de participation pour les challenges nationaux seront différentes de celles des championnats de France comme ils les connaissaient ? Rien n'est clairement explicité.

Des informations qui certes n'ont pas à figurer dans le Règlement Fédéral, mais dont les membres de l'Assemblée Générale doivent prendre connaissance afin de fonder leur avis :

Au moins 2/3 de l'enveloppe académique des crédits d'animation sportive vont être consacrés au programme national qui regroupe les rencontres qualificatives ou sélectives de la liste 1 plus les championnats France spécifiques.

Et 1/3 de l'enveloppe au maximum pour le programme territorial qui regroupe les rencontres de la liste 2, les rencontres promotionnelles (liste 1 et catégories OPEN), les rencontres événementielles (JNSS, SOP, lycéenne, etc.)

Si nous lisons attentivement le Règlement Fédéral, et nous espérons que tous et toutes les membres de l'AG présent-es en auront fait de même, on peut remarquer les choses suivantes :

La liste 1 du programme national regroupe 42 activités dont près de la moitié sont les plus communément pratiquées dans les AS. Or le choix de maintenir uniquement 2 catégories d'âges, une pour le collège (dont surclassement possible pour les benjamins<sup>2</sup>) et une pour le lycée, pourra poser des problèmes de sécurité et de mises en cause, particulièrement en sports collectifs. D'autre part, cela entraînera probablement l'"exclusion" d'élèves qui, malgré le respect de la catégorie d'âge, seront barrés en raison des années de naissance autorisées par la CMN, ou tout simplement car les performances des élèves les plus âgé-es les excluront de fait dans la composition des équipes.

La liste 2 du programme territorial regroupe 43 activités moins pratiquées dans les AS. Mais pour celles-là, l'UNSS a consenti à revenir sur les catégories d'âges du Règlement Fédéral 2020-2024.

C'est d'ailleurs un sujet qui pose question : comment les élèves vont-ils pouvoir s'y retrouver pour savoir à quelle catégorie d'âge ils et elles appartiennent. Ils pourront être un jour « Benjamin-es », un jour « Collège » et cela parfois dans la même activité selon qu'elles et ils participent à une rencontre dans le cadre du programme national ou dans celui du programme territorial.

Stabilisation, simplification, cohérence, harmonisation et faisabilité étaient bien les cinq grands principes directeurs du Règlement Fédéral ? c'est à en douter.

Nos collègues sont déjà en train de s'opposer aux nouvelles catégories d'âges applicables à la liste 1.

Depuis une semaine, des courriers nous parviennent tous les jours pour demander le retour aux catégories d'âges précédentes. Nous les transmettrons d'ailleurs à la DGESCO et à la DN UNSS.

Dans ces courriers ils dénoncent également le désengagement de l'UNSS dans l'organisation des rencontres de la liste 3 appelée « autres activités sportives ou artistiques ».

Ce report de responsabilité d'organisation et de financement par les AS, et par conséquent par leurs présidents, est une ligne rouge à ne pas franchir si vous voulez conserver les AS dans l'UNSS.

L'annonce de l'augmentation de l'affiliation et du prix de la licence, le maintien de l'accord sur les transports pourtant décrié, la baisse des IMP pour la coordination des districts dans six académies, les postes vacants dans huit services, la suppression de postes de secrétariat dans deux services régionaux et le chantage au remplacement de durée, mettent le feu aux poudres. Nombreuses sont les AS qui déclarent plus vouloir s'affilier à l'UNSS.

Alors que le Règlement Fédéral n'est pas partagé par les élu-es des AS, par le SNEP-FSU, par bon nombre de cadres en territoires et probablement par d'autres membres de cette Assemblée Générale, s'il devait être validé aujourd'hui, cela ne fera qu'amplifier la défiance des AS envers l'UNSS.

C'est pourquoi, afin d'apaiser les choses, le SNEP-FSU suggère de ne pas le soumettre au vote aujourd'hui.

À la place, nous pourrions prendre la décision collective de prolonger le Règlement Fédéral 2020-2024 pour l'année scolaire qui vient.

Parallèlement nous devrions reprendre les réunions de concertation pour que le prochain Règlement Fédéral soit vraiment partagé comme a pu l'être le PNDSS.

Un nouveau Règlement Fédéral pourrait être ainsi présenté et voté en fin de saison 2024-2025 pour les trois années à venir.

Réponses du ministère (DGESCO) :

Réponses du directeur national : Il est impossible de revenir au Règlement Fédéral (RF) précédent. Le RF 2024-2028 a été travaillé par tous les acteurs dans les groupes de travail. La répartition budgétaire y a été évoquée. La dimension hiérarchique est présente, on a tenu compte des spécificités des territoires. Les listes 1 et 2 recensent 95% des activités proposées dans les AS. La liste 3 ce serait seulement 5 %.

*Ndlr : le SNEP-FSU nous avons toujours affirmé que les catégories d'âges poseraient problèmes ainsi que les financements. Nous n'avons jamais eu de réponses sur les critères qualitatifs (contenu des conventions avec les fédés, potentiel de développement, place dans le mouvement sportif...). Le financement de la liste 2 viendrait des collectivités locales d'où des inégalités territoriales assurées selon nous. Pour les catégories d'âges, tout sera réglé par les CMN d'où notre opposition persistante du fait des problèmes de sécurité et d'éviction probable des benjamin-es en collège et des cadet-tes en lycée.*

Retrouvez [les éléments à retenir](#) de cette réunion spéciale des membres de l'AG UNSS sur notre site